

---

Situation épidémiologique et mesures sanitaires

***La Ville de Saint-Tite se voit dans l'obligation de ne pas émettre de permis de vente itinérante lors du Festival western de St-Tite***

---

**Saint-Tite, le dimanche 5 septembre 2021** – En raison de nouvelles mesures sanitaires déployées par la Santé publique régionale, la Ville de Saint-Tite se voit dans l'obligation de ne pas émettre de permis de vente itinérante (kiosques) dans les rues de la ville. Seuls des permis de stationnement (pour les véhicules automobiles et les véhicules de loisirs) sont autorisés. Également, aucune activité, animation, consommation d'alcool dans les rues ou attroupement ne seront autorisés à Saint-Tite cette année dans le cadre du festival. Les activités seront concentrées aux *Grandes estrades Coors*.

« Les nouvelles directives en provenance de la Santé publique régionale font en sorte que la Ville est dans l'obligation de ne pas émettre de permis de vente itinérante. Nous sommes conscients que cette situation peut occasionner des inconvénients à certaines personnes et nous en sommes désolés », indique Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite.

Les détenteurs de permis de vente itinérante seront tous contactés dans les prochains jours.

« Avec cette directive, que nous allons évidemment respecter, les activités du Festival western de St-Tite se dérouleront entièrement aux *Grandes estrades Coors*. Les festivaliers qui souhaitaient bénéficier des charmes de notre ville sont invités à revenir nous voir pour l'édition 2022, car aucune activité ne se déroulera dans nos rues cette année. Il s'agit d'une directive mise en place pour assurer la santé et la sécurité de nos citoyens et nos visiteurs », conclut Mme Pronovost.

- 30 -

**Source :**

Annie Pronovost, mairesse  
Ville de Saint-Tite